Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Transport : budget supplémentaire 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2023-151

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**79**
Nombre de pouvoirs	**8**
Votants	**87**
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis RAFFIN	

L'an 2023, le 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 juin, s'est réuni à Châteauneuf-en-Thymerais sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) . M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY-SUR-EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Patrick JOUATEL (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Danielle GIRARD (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Brigitte BINOIST (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Céline BUESSINGER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET); Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAU-DUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;

Pouvoirs :

M. Arnaud DAUTREY (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif pour 2022.

Le budget supplémentaire 2023 du budget annexe Transport s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
1 505 000,36 € en section de fonctionnement,
106 145,77 € en section d'investissement,
soit **un total de 1 611 146,13 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2023	BS 2023	REPORT	TOTAL 2023
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 263 946,49	0,00	1 263 946,49
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 000,00	1 600,00	0,00	57 600,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	6 100 000,00	0,00	0,00	6 100 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 573 895,00	216 073,11	0,00	5 789 968,11
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00	23 380,76	0,00	43 380,76
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 219,00	0,00	0,00	7 219,00
Total Recettes	**11 757 114,00**	**1 505 000,36**	**0,00**	**13 262 114,36**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2023	BS 2023	REPORT	TOTAL 2023
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 237 056,00	640 081,27	0,00	11 877 137,27
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	377 171,00	25 000,00	0,00	402 171,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	826 995,75	0,00	826 995,75
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 050,00	0,00	0,00	120 050,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 837,00	12 923,34	0,00	32 760,34
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
Total Dépenses	**11 757 114,00**	**1 505 000,36**	**0,00**	**13 262 114,36**

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève à 1 263 946,49 euros.

Le chapitre **dotations et participations** bénéficie d'une inscription supplémentaire d'un montant de 216 073,11 euros comprenant l'ajustement de la subvention/participation du SMCTCEL à hauteur de 80 000 euros ainsi que des participations de la région (136 073,11 euros).

Les autres produits correspondent au versement par la Région des loyer 2021 et 2022 dans le cadre de la convention de sous-occupation de l'Agglomobilité par le délégataire.

Des dépenses supplémentaires pour un montant de 640 081,27 euros ont été inscrites en **charges à caractère général.** Elles concernent essentiellement l'indexation de la DSP Linéad, qui n'avait pas été prévu au budget primitif, pour 603 141 euros. Ce chiffre a été largement maitrisé car l'indexation de base prévoyait une augmentation de 1,2 million d'euros. Des crédits sont également ajoutés pour l'entretien des espaces, les marquages au sol et la formation des accompagnateurs scolaires.

Les **charges de personnel** comprennent la valorisation du recrutement d'un chargé de mission modes actifs et écomobilités ainsi que des crédits pour rembourser aux communes dans le cadre des conventions, le temps, les frais de repas et de transport des accompagnateurs venus en formation.

Des **dépenses imprévues** d'un montant de 826 995,75 euros sont prévues dont le but est avant tout de permettre l'équilibre comptable.

Les **autres charges de gestion courantes** concernent des remboursements de 2021 et 2022 pour JV Malin.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2023	BS 2023	REPORT	TOTAL 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	97 989,52	0,00	97 989,52
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 050,00	0,00	0,00	120 050,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 243,00	0,00	0,00	8 243,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	8 156,25	8 156,25
Total Recettes	**128 293,00**	**97 989,52**	**8 156,25**	**234 438,77**

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2023	BS 2023	REPORT	TOTAL 2023
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	9 534,67	0,00	9 534,67
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 000,00	1 600,00	0,00	57 600,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	5 193,24	18 416,65	23 609,89
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 143,00	50 000,00	21 254,37	143 397,37
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	150,00	146,84	0,00	296,84
Total Dépenses	**128 293,00**	**66 474,75**	**39 671,02**	**234 438,77**

La section d'investissement comprend les inscriptions nouvelles du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de la même étape budgétaire.

Le **résultat reporté d'investissement** s'élève à 97 989,52 euros.

Les **immobilisations incorporelles** correspondent à un remboursement à JV Malin de 2021.

Les **immobilisations corporelles** comprennent 50 000 euros d'investissements complémentaires pour la mise en place de sanitaires en bout de ligne.

Les dépenses imprévues assurent l'équilibre du budget.

Références règlementaires :

Vu *la délibération du conseil communautaire n°2022-296 du 12 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*

Vu *la délibération du conseil communautaire n°2023-087 du 22 mai 2023 approuvant le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Transport de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*

Vu *la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2023 portant affectation des résultats 2022 du budget annexe Transport*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230626-CC2023-151-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/07/2023
Notification : 06/07/2023

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le budget supplémentaire 2023 relatif au budget annexe Transport arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 611 146,13 euros.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 05/07/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 05/07/2023**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Jean-Louis RAFFIN** **Secrétaire de séance**